



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-15-2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019, le *Règlement numéro 1841-15-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 concernant les normes d'implantation d'une habitation jumelée dans la zone Raa-3 et de l'aménagement d'un stationnement pour une habitation unifamiliale et bifamiliale de type jumelé.*

Ledit règlement a pour principaux objets :

- 1) De modifier les grilles des normes d'implantation de la zone Raa-3;
- 2) De modifier les normes d'aménagement des stationnements pour toute habitation unifamiliale et bifamiliale de type jumelé du territoire;

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 juin 2019. Ce règlement entre en vigueur en date du 18 juin 2019 et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 3 juillet 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA